



Enquête sur la laïcité

Textes introductifs :

- Envoi de l'enquête par Danièle Masson -
- Questionnaire complet - Questionnaire résumé - Présentation des intervenants -

Entretiens de Danièle Masson avec :

- Bernard Dumont - Rémi Fontaine - Samir Khalil Samir - Jean Madiran -
- Jean-François Mattéi - Jean-Marie Paupert - Émile Poulat - Jacques Trémolet de Villers -
- Vladimir Volkoff - Georges-Paul Wagner - Bilan de l'enquête -

Danièle Masson s'entretient avec Jacques Trémolet de Villers

A) IMPLICATIONS HISTORIQUES

01- Le mouvement historique de laïcisation vous semble-t-il irréversible ? réjouissant ? déplorable ? (1)

On peut faire un bon usage de la loi de 1905. Il y a deux interprétations de la loi :

- Une interprétation profondément traditionnelle, rappelant que la France fut la première à concrétiser la distinction du spirituel et du temporel, qui signifie souvent la séparation de fait, organisation de l'indépendance. Cette interprétation rencontre maintenant un assentiment, parce que la loi a été corrigée dans le bon sens par la jurisprudence ; elle a perdu de son aspect idéologique.



- L'aspect idéologique vient de la façon dont elle a été faite : par une violence fondatrice qui est l'aboutissement de la Révolution française.

- La tradition laïque, au bon sens du terme, n'existe pas au même point dans les autres pays, comme l'Allemagne, l'Angleterre ou l'Espagne. La distinction et le jeu des deux pouvoirs ont été réalisés à la perfection par saint Louis, très dévot, et très ferme dans son droit par rapport aux évêques. Aujourd'hui, si la France était fidèle à sa vocation, elle aurait les clés institutionnelles pour résoudre le problème mondial des religions et du pouvoir. On a les ayatollahs, ou Bush ayatollah protestant, ou la laï-



citée à la française, non selon Chirac qui n'y connaît rien, mais la vraie, qui reconnaît la prééminence de l'ordre spirituel et exige l'indépendance du pouvoir politique dans son domaine. On a les recettes politiques institutionnelles. Sans reprendre la monarchie d'Ancien Régime, puisque c'est un régime qui s'est effondré, il faudrait les réinventer, les faire renaître.

02 - La non-reconnaissance d'aucun culte vous semble-t-elle la garantie d'une heureuse liberté, ou une ségrégation ?

C'est une formule typiquement parlementaire et donc sottise, qui fait penser à la Déclaration des droits de l'homme. Une définition plus sage serait : "La République reconnaît que...". La République ne peut pas ne pas reconnaître. Ne pas subventionner est un vol, car elle en profite, ou alors il faut limiter les impôts. Je vous dirai une anecdote : en Corse, près de Bastia, le curé d'une église construite après 1905, dont les réparations relevaient donc de l'Église, se plaint : "Mon église n'a plus de toit". Le maire, Émile Zucarelli : "Je paie", malgré les avertissements du préfet.

La religion historique de la France est la religion catholique. Rappelez-vous la formule prêtée à De Gaulle : "La France est une république laïque, mais c'est une nation chrétienne".

03 L'application de la loi de 1905 ne se fait pas appliquée sans violence
...La loi de 1905 a été votée dans une atmosphère de guerre. D'un côté des gens anticatholiques qui faisaient la guerre au "parti

prêtre, au parti noir", d'un autre côté, le parti de la réaction et les partisans du roi. Mais les textes de loi changent avec le temps et avec la jurisprudence. Aujourd'hui, la loi ne correspond plus à la réalité d'un monde où le fait religieux, refoulé, revient en force. Une mystique de la laïcité, un défilé d'abstractions laïques ne fait pas le poids face au retour du religieux.

La France commence à prendre conscience du pontificat de Jean-Paul II. Dans les églises, on entend des appels aux vocations, c'est nouveau. Lors de la conférence des évêques à Lourdes, Mgr. Ricard a énoncé trois priorités : la lutte pour les aumôneries catholiques dans les lycées ; la présence de la visibilité de la foi (par exemple, les processions), ce qui va contre la loi ; la lutte contre la loi sur l'homophobie, parce qu'on ne pourra plus enseigner la foi catholique ni commenter les textes sacrés sans tomber sous le coup de la loi.

Notons encore les initiatives d'apostolat des rues, comme la Toussaint à Paris, l'apostolat auprès des musulmans, le retour à la mission. Ce sont des signes d'un mouvement irréversible qui rappelle Foch : « mon aile gauche est enfoncée, mon aile droite est démolie ; conclusion : j'attaque ! ».

07- La religion, productrice de lien social, recluse au fond des consciences, n'entre-t-elle pas en conflit avec la prière du croyant ?

Nous répondons par Frédéric Mistral : devant l'homme maîtrisant à son gré le monde naturel, "Dieu pas à pas se retira". Nous laisser à nous-mêmes, c'est le plus grand châtiement qui se puisse infliger.



09 - Une *laïcité religieuse* ne conduit-elle pas à instituer d'autres dogmes ?

« À chacun sa partition personnelle » est une conception absurde de la liberté qui n'a rien à voir avec l'adhésion libre à la vérité, qui doit être politiquement proposée. Vérité et liberté ne s'excluent pas mais marchent ensemble.

Est-on passé d'un régime d'hétéronomie à un régime d'autonomie ? Les régimes d'autonomie, ça n'existe pas : la loi vient toujours d'ailleurs et d'un autre.

15 - L'islam vous semble-t-il soluble dans la laïque République française ?

L'Église n'a plus guère de poids électoral mais on compte le vote musulman, qui va où les chefs le décident. À Trappes, ils sont allés voir les candidats : "Qui nous construit la mosquée ?" Les communistes : "Pas question. La religion c'est l'opium du peuple". Les socialistes : "Je vous la construis". L'U.D.F. : "Combien donnent les socialistes ? Je vous en construis une plus grande". C'est ainsi que Trappes est passée à droite, grâce au vote musulman.

Toute action politique est électoraliste. Sarkozy a fait son calcul électoral : "Il me faut les marges, tout se joue sur le 49 – 51". Chirac a perdu les catholiques fervents avec l'avortement. La nouvelle question est : pour qui vont voter les musulmans en 2007 ? Comment aurais-je le vote musulman ?

Mgr. Lustiger faisait remarquer que la République ne peut pas intégrer dans ses institutions l'Église catholique, parce que l'Église elle-même est une institution. Tandis que l'is-

lam, qui n'est pas une institution, peut s'accommoder des institutions. L'islam peut donc être une religion d'État. Sarkozy songe sans doute à cela, mais il joue avec le feu.

Il n'y a pas de laïcité arabe, ni juive : le paradoxe est que la laïcité est chrétienne ou n'est pas : "Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu." Elle fonde la distinction du spirituel et du temporel sur un piège tendu au Christ : "Si tu conseilles de payer l'impôt, tu es un collabo et on te dénonce au peuple. Si tu conseilles de ne pas payer, tu es un dissident et on te dénonce aux Romains."

César fait construire les routes, en contrepartie il demande l'impôt : c'est juste. Mais la révérence n'est pas due à César. Dans l'Église, la distinction clercs-laïcs crée une majestueuse juridiction : en bas le *laos*, les laïcs, le peuple gouverné par les prêtres. Mais la politique, l'économie, la culture, c'est le domaine du laïc, où il est souverain. Notre laïcité affirme la supériorité du domaine des clercs sur les âmes. Leur laïcité détruit l'ordre naturel et surnaturel : on voit resurgir toutes les tares de l'antiquité tardive, mais en pire, sans excuse et avec une volonté de légalisation et de moralisation. C'est le mystère du mal : faire la guerre au bien, à l'homme naturel, et par là faire la guerre au christianisme.

*propos de Jacques Trémolet de Villers
recueillis par Danièle Masson*